

Gérard CAUDRON 

Maire

Vice -Président de la Métropole Européenne de Lille

Nous, Maire de Villeneuve d'Ascq,

Vu le Code de la Route,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
et notamment les articles L2212-1, L2212-2,
L2213-1 et L2213-2,
Vu l'article L113-2 du Code de la Voirie routière,
Vu l'article L99/8 du Règlement Sanitaire
Départemental Relatif aux abords des chantiers,
Vu la Délibération n°VA_DEL2016_175, relative
aux droits d'occupation du domaine public pour
emprise de travaux ;

Considérant les travaux de VRD effectués par les
entreprises EUROVIA, RAMERY et
d'aménagement de l'aire de jeux par l'entreprise
ID VERDE au Square des Verts Tilleuls pour le
compte de la Ville, rue des Vétérans et rue des
Epoux Labrousse, il convient de prendre toutes
dispositions pour en permettre leur réalisation et
garantir la sécurité des usagers,

N° 2021-28350.

ARRETONS

Article 1.

A compter du 08 avril 2021 et jusqu'au 30 juillet 2021, est considérée comme protégée, la rue des Epoux Labrousse avec l'intersection de sortie de chantier « Square des Verts Tilleuls ». Tout conducteur abordant cette intersection, devra marquer un temps d'arrêt de sécurité et céder le passage aux véhicules et aux usagers de la voie publique circulant rue des Epoux Labrousse.

Article 2.

Durant cette période; l'aire de jeux et le square « Verts Tilleuls » sera fermée au public pour permettre à l'entreprise EUROVIA, RAMERY et ID VERDE de procéder aux travaux de réaménagement de ce dernier.

N° 2021-28350.

Article 3.

Les chantiers ouverts sur la voie publique ou en bordure de celle-ci devront être entourés de clôtures assurant une protection et une interdiction de pénétrer efficace.

Durant cette période, la circulation des piétons et des personnes à mobilité réduite sera maintenue en permanence par un itinéraire de déviation sécurisé mis en place par l'entreprise RAMERY, EUROVIA, et ID VERDE sur une largeur de 1,20 m Minimum ou par les cheminements adjacents.

Article 4.

La pose, l'entretien et l'éclairage de la signalisation temporaire de chantier se feront à la diligence et sous la responsabilité des entreprises EUROVIA STR - agence de Lille - 84 route Nationale-59710 AVELIN, RAMERY réseau Lille Métropole 1bis rue du Logis 59840 LOMPRET, et ID VERDE 276, route de saint Amand 59310 MOUCHIN

Pour une meilleure information des riverains, l'arrêté sera affiché sur les lieux d'intervention 48H avant le démarrage des travaux et les entreprises EUROVIA, RAMERY joindront la police municipale au 03.20.34.34.34 qui pourra procéder au constat.

Article 5.

Tout stationnement sur la zone précitée sera considéré comme gênant (Art. 417-10 du Code de la route) et il pourra être procédé à la mise en fourrière des véhicules gênants par les autorités compétentes dans les conditions prévues par les articles R 325-12 et suivant du Code de la route.

Article 6.

Durant la période des travaux, les entreprises EUROVIA, RAMERY, et ID VERDE devront s'assurer du maintien en état de propreté de la chaussée en faisant effectuer un nettoyage mécanique, en cas de nécessité, pendant toute la durée du chantier.

Article 7.

Le permis de stationnement accordant autorisation d'occuper temporairement le domaine public communal ou communautaire en application des articles cités en référence fait l'objet au paiement d'une redevance dont le montant est fixé à : 0 € (les travaux étant réalisés pour le compte de la Ville.

Article 8.

En cas de défaillance des entreprises EUROVIA, RAMERY, et ID VERDE au niveau de la propreté, la Ville pourra se substituer à elles et faire exécuter le nettoyage à leur frais.

Article 9.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification aux intéressés.

N° 2021-28350

Article 10.

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Lille et Monsieur le Commandant de Police de Villeneuve d'Ascq sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Président de la Métropole Européenne de Lille,
- SDIS 59 Groupement Territorial 3 – Euro Parc Bat 4 – 1 rue de la Performance 59650 Villeneuve d'Ascq
- Monsieur le Directeur de TRANSPOLE à MARCQ-EN-BAROEUL,
- Monsieur le Directeur d'ESTERRA - Fort de Lezennes rue de Chanzy 59260 Lezennes
- Police municipale de VILLENEUVE D'ASCQ,
- Entreprise EUROVIA STR-agence de Lille-84 Route Nationale-59710 AVELIN.
- Entreprise RAMERY réseau Lille Métropole 1bis rue du Logis 59840 LOMPRET.
- L'entreprise IDVERDE 276, route de saint Amand 59310 MOUCHIN



Fait à VILLENEUVE D'ASCQ,
Le 6 avril 2021,
Le Maire

Gérard CAUDRON.

Affiché le :

0 8 AVR. 2021